

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984  
(21<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 2 Février 1984.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHENARD

1. — **Rappels au règlement** (p. 445).  
MM. Joxe, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; le président.  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 446).  
MM. le président, Toubon, le ministre, Alain Madelin, Forni, Ducloné.
2. — **Faits personnels** (p. 448).  
MM. Ducloné, Toubon, François d'Aubert, le président.
3. — **Ordre du jour** (p. 450).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHENARD,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 73, alinéa 5, du règlement qui prévoit la censure contre tout député « qui s'est rendu coupable

d'injures, provocations ou menaces envers » — notamment — « le Président de la République ».

Or, la nuit dernière, les propos injurieux, visant le Président de la République, tenus par trois députés de l'opposition créent à nos yeux une situation inacceptable.

Depuis plusieurs jours déjà, ces mêmes députés ont choisi de mêler l'obstruction à la provocation au cours des débats en séance publique. Ils ont, à plusieurs reprises, insulté des membres du Gouvernement et des parlementaires. La nuit dernière, ils ont tenté de porter atteinte à l'honneur et au passé de Résistant de François Mitterrand, titulaire de la rosette de la Résistance, de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre 1939-1945, qui fut secrétaire général aux prisonniers de guerre dans le premier gouvernement du général de Gaulle, dès la Libération.

A nos yeux, les propos de MM. Toubon, d'Aubert et Madelin sont scandaleux, et nous posons une question : est-ce le genre de propos qui a été annoncé, mardi dernier, en séance publique, par M. Labbé ? Celui-ci a, en effet, déclaré : Nous ferons des incidents politiques. »

Monsieur le président, je vous prie de saisir de cette question le bureau de l'Assemblée nationale dans les délais appropriés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement a toujours montré et montre sans cesse combien il est respectueux des droits du Parlement.

L'incident de séance très grave d'hier soir marque indiscutablement une dégradation de la vie parlementaire. Comme M. le président Joxe vient de le dire, les méthodes d'obstruction se sont multipliées. On peut parfois les comprendre, même si elles dépassent les limites du raisonnable. Mais nous en sommes maintenant à la provocation pure et simple, provocation qui a été surtout marquée par une montée exceptionnelle des attaques contre le Président de la République. De ma mémoire de parlementaire, je n'ai jamais entendu, durant le dernier septennat, d'attaques contre l'ancien président de la République.

La situation actuelle est absolument inadmissible et en complète contradiction avec les propos tenus par les représentants de l'opposition non seulement à la dernière conférence des présidents mais également publiquement. M. le président Labbé n'a-t-il pas annoncé qu'il ferait tout pour limiter les excès et M. le président Gaudin n'a-t-il pas affirmé qu'il ferait tout pour calmer le débat ?

Bien sûr, étant donné mes fonctions, je n'ai pas à me mêler des problèmes disciplinaires ou des problèmes de règlement, mais je tiens à souligner l'importance de l'article 73, alinéa 5, prévoyant que la censure avec exclusion temporaire peut être prononcée contre tout député qui s'est rendu coupable d'injures...

**M. Emmanuel Aubert.** Il n'y a pas eu d'injures !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... provocations ou menaces. La décision en la matière n'est pas de mon ressort. C'est à votre assemblée, à son bureau qu'il appartient d'en juger. C'est indiscutable, mettre en cause le passé de résistant du Président de la République est absolument inadmissible.

Ici, dans cette enceinte, on a toujours souligné l'attitude, pendant la Résistance, de certains députés, notamment de M. Robert-André Vivien, et je ne vois pas pourquoi on attaquerait M. le Président de la République.

Dans cette affaire, qui est très grave, le Gouvernement est profondément navré de tout ce qui s'est passé. Mais les choses vont beaucoup plus loin ; cela va indiscutablement vers une crise des institutions parlementaires. A titre personnel, je me demande d'ailleurs si ce n'est pas ce que veut l'opposition. Dans un pays où l'on assiste — on ne peut le nier — à une montée de l'antiparlementarisme, l'attitude des députés de l'opposition va très loin, elle va contre la démocratie.

Dans ces conditions, monsieur le président, je demande, au nom du Gouvernement, une suspension de séance d'une heure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Je vais saisir M. le président de l'Assemblée nationale de la demande de M. Joxe tendant à la convocation du Bureau.

A la demande du Gouvernement, je vais suspendre la séance.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-cinq, est reprise à onze heures vingt.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le président de l'Assemblée nationale vient de m'informer qu'il convoque le Bureau de notre assemblée ce soir, à dix-neuf heures.

En conséquence, nous passons à l'ordre du jour de notre séance.

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, je me suis inscrit, en effet, pour un rappel au règlement fondé sur l'article 58, alinéa 6.

Je voudrais dire que les faits qui ont été rapportés tout à l'heure par le président du groupe socialiste, et qui ont fait l'objet, de la part du représentant du Gouvernement, d'un incident, doivent être appréciés tels que ceux qui les ont vécus peuvent le dire.

**M. le président.** Monsieur Toubon, le Bureau de l'Assemblée étant saisi, n'avez-vous pas le sentiment que, dans ces conditions, votre rappel au règlement est caduc...

**M. Jacques Toubon.** Comment, monsieur le président ?

**M. le président.** ... et que l'intervention que vous entendiez présenter pourra l'être par les représentants de votre groupe au sein du Bureau ?

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, sur quoi va se prononcer le Bureau ?

La mise en cause du président du groupe socialiste et celle du représentant du Gouvernement, M. Labarrère, s'adressent à trois députés, ainsi qu'au comportement de l'opposition.

Le Bureau va en décider ce soir, vous venez de nous en informer. Je tiens, sur la base de l'article 58, alinéa 6 du règlement, à dire...

**M. Jean-Jack Queyranne.** Cela suffit !

**M. Jacques Toubon.** ...exactement ce qui s'est passé, monsieur le président, et je pense que c'est tout à fait justifié. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Jean-Jack Queyranne.** Mais nous le lirons au Journal officiel !

**M. le président.** Monsieur Toubon, il y a le compte rendu sténographique.

**M. Jacques Toubon.** Hier après-midi et hier soir, les séances se sont engagées sur des bases extrêmement sérieuses.

Mais je voudrais rappeler d'abord qu'à la fin de l'après-midi, M. Ducoloné a mis en cause les parlementaires de l'opposition. Puis, dans la soirée, M. Forni, président de la commission des lois, a manifesté un comportement provocateur évident. (Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Michel Sapin.** C'est incroyable !

**M. Raymond Forni.** Ce n'est pas admissible, monsieur le président !

**M. le président.** Monsieur Toubon, s'il s'agit de mises en cause personnelles...

**M. Jacques Toubon.** Il ne s'agit pas d'un fait personnel !

**M. le président.** ...elles peuvent être évoquées, selon notre règlement, en fin de séance

**M. Michel Sapin.** Le mensonge n'a jamais tenu lieu d'argumentation !

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, ce que je dis n'a aucunement le caractère d'un fait personnel.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Tiens donc !

**M. Jacques Toubon.** La mise en cause de M. Joxe n'avait aucun caractère personnel : elle avait un caractère de rappel au règlement et de mise en cause politique.

Voilà ce sur quoi je réponds. Par la suite, M. Edmond Garcin, député du groupe communiste...

**M. Raymond Forni.** Ce n'est pas possible !

**M. le président.** Monsieur Toubon, je ne puis pas vous laisser poursuivre !

**M. Jacques Toubon.** ... a falsifié les circonstances historiques. (Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) D'autre part,...

**M. le président.** Monsieur Toubon, je me dois d'intervenir, cette fois fermement.

**M. Jacques Toubon.** Non, monsieur le président !

**M. le président.** Vous ne faites pas un rappel au règlement mais un commentaire des séances précédentes. Pour savoir ce qui s'est passé lors de ces dernières séances, il y a des documents officiels.

**M. Alain Madelin.** Laissez-le parler !

**M. le président.** Dans ces conditions, je considère que l'Assemblée est suffisamment informée sur votre rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Non, monsieur le président ! L'article 58, alinéa 6, concerne les injures et je parle des injures adressées à l'opposition dans cette assemblée !

**M. le président.** Non, monsieur Toubon, l'Assemblée est suffisamment informée sur votre rappel au règlement ! Vous tentez une mauvaise procédure.

**M. Alain Madelin.** C'est la censure maintenant ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jacques Toubon.** Mais permettez donc à l'opposition de parler !

**M. André Labarrère,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, les propos de M. Toubon sont proprement inadmissibles...

**M. Jacques Toubon.** Comment, inadmissibles ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... dans la mesure où M. Toubon veut expliquer ce qui s'est passé hier soir.

Or, ce qui s'est passé hier soir est très clair. Les députés de l'opposition ont mis en cause le passé de résistant de M. le Président de la République.

**M. Alain Madelin et M. Jacques Toubon.** C'est faux !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Cette mise en cause est inadmissible, inqualifiable et condamnable.

Dans ces conditions, j'ai demandé tout à l'heure, au nom du Gouvernement, une suspension de séance d'une heure et le Bureau de l'Assemblée, le président de la séance vient de le rappeler, a été convoqué pour ce soir.

Je rappelle que cela m'apparaît personnellement comme une volonté délibérée de la part de l'opposition de mettre en cause l'institution parlementaire. Il s'agit là d'une dégradation du climat parlementaire qui porte tort à la démocratie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, (exclamations sur les bancs des socialistes), je voudrais ajouter que M. Edmond Garcin...

**M. le président.** Non, monsieur Toubon, vous n'avez pas la parole !

**M. Jacques Toubon.** Alors je vais vous demander, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'une demi-heure !

**M. le président.** M. Alain Madelin m'a demandé la parole pour un autre rappel au règlement...

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, M. Garcin a-t-il dit : « J'ajoute que, dans les camps de concentration, il n'y avait guère de vos amis. » ?

**M. le président.** Monsieur Toubon, il y a eu des inscriptions pour les rappels au règlement.

Vous avez eu la parole...

**M. Jacques Toubon.** Non, je ne l'ai pas eue ! Vous me l'avez retirée : vous m'avez censuré !

Je demande une suspension de séance, au nom du groupe R.P.R., dont je suis le délégué !

**M. le président.** Non !

La parole est à M. Madelin, et à lui seul, pour un rappel au règlement !

**M. Alain Madelin.** Monsieur le président, le Bureau va se réunir ce soir.

Au nom de mon groupe, je souhaiterais que vous l'informiez des faits suivants : à savoir la mise en cause, hier, des députés de l'opposition qui ont été accusés ici, de façon provocatrice, d'être, alors que le débat se déroulait dans le calme le plus parfait (exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes)...

**M. Raymond Forni.** Ben voyons !

**M. Alain Madelin.** ... et que nous y apportions une contribution constructive. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Michel Sapin.** Voulez-vous qu'on vous rappelle ce que vous avez dit ?

**M. le président.** Avec votre permission, monsieur Madelin...

**M. Jacques Toubon.** Mais c'est inadmissible !

**M. le président.** ... si votre groupe souhaite exprimer des observations au Bureau, il y est représenté.

**M. Alain Madelin.** Pour ma part, monsieur le président, je souhaiterais vous demander de bien vouloir transmettre au Bureau les propos que je vais tenir. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Michel Sapin.** Ceux que vous avez tenus hier soir vont être transmis !

**M. Parfait Jans.** Vous avez le président de votre groupe pour cela, monsieur Madelin !

**M. le président.** Monsieur Madelin, je ne suis pas le président de votre groupe mais le président de séance !

**M. Alain Madelin.** Monsieur le président, précédemment un représentant du groupe socialiste vous a demandé que le Bureau soit saisi sur des éléments donnés.

A mon tour, je vous demande de saisir le Bureau des éléments que je vais évoquer.

Qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures, et je demande à pouvoir m'exprimer sur ces éléments pour lesquels je demande la saisine du Bureau.

**M. Raymond Forni.** Mais le Bureau est saisi !

**M. Alain Madelin.** Hier, nous avons été accusés, et c'était une affirmation, d'être ici non des parlementaires désignés par nos électeurs pour défendre les libertés, mais les employés d'un groupe de presse, dont le dirigeant a été ici publiquement accusé d'avoir été un collaborateur. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

A cette occasion, nous avons évoqué le problème d'un homme politique du parti socialiste, auteur de la quatre-vingt-quinzième proposition qui nous vaut aujourd'hui ce projet de loi sur la presse. Il s'est présenté aux électeurs au lendemain de la guerre — nous avons bien précisé qu'il s'agissait d'une allusion à ce qui s'est passé au lendemain de la guerre — comme éditeur.

Nous souhaitons alors, avant que la séance ne soit levée, évoquer le problème, effectivement, de M. François Mitterrand, qui s'est présenté au lendemain de la guerre comme éditeur (vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes)...

**M. Raymond Forni.** Mais ce n'est pas possible !

**M. Alain Madelin.** ... et qui était le dirigeant d'une revue qui s'appelle « Votre Beauté ». (Protestations sur les mêmes bancs.)

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est incroyable !

**M. Alain Madelin.** J'inviterai, éventuellement, les historiens à regarder (nouvelles protestations sur les mêmes bancs)...

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est inadmissible !

**M. Alain Madelin.** ... qui en était à l'époque le propriétaire ! (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est scandaleux !

**M. Alain Madelin.** C'est parce qu'il y a eu provocation de la part de M. Forni que nous nous sommes sentis autorisés à tenir de tels propos.

Mais je dois vous dire que si les imputations diffamatoires, les affirmations de M. Forni à l'encontre des députés de l'opposition étaient retirées, bien évidemment (exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes)...

**M. Parfait Jans.** Ce n'est pas croyable !

**M. Michel Sapin.** Considérez-vous comme diffamatoire d'avoir pour patron Hérissant ?

**M. Alain Madelin.** ... nous retirerions les questions que nous étions en droit de poser. (Protestations sur les mêmes bancs.) Mais, monsieur le président, à l'inverse...

**M. le président.** Monsieur Madelin, c'est terminé !

Je pense que l'Assemblée n'a pas à tenir...

**M. Alain Madelin.** Je vais terminer en quelques mots !

**M. le président.** ... les débats auront lieu ce soir au Bureau.

**M. Alain Madelin.** S'il s'agit de proposer la censure contre les députés, eh bien, oui ! censurez-nous, parce que ce qui vous gêne ici, ce ne sont pas les hommes, ce sont les propos qu'ils tiennent.

Plusieurs députés socialistes. Oui !

**M. Alain Madelin.** Dans ce cas, nous irons expliquer à l'extérieur de cet hémicycle ce que nous pensons de ce projet de loi, puisque nous ne pouvons plus le faire à l'intérieur.

**M. Alain Bonnet.** Ils se croient déjà condamnés !

**M. le président.** La parole est à M. Forni.

**M. Raymond Forni.** Chacun a pu se rendre compte que, depuis des semaines, l'opposition...

**M. Jacques Toubon.** C'est un rappel au règlement, monsieur le président ?

Il y a deux poids, deux mesures dans cette assemblée ?

**M. Raymond Forni.** ... mène une stratégie d'obstruction.

**M. Jacques Toubon.** Les députés de l'opposition n'ont pas le droit de parler !

**M. le président.** Monsieur Toubon, vous avez demandé à faire un rappel au règlement, et vous vous êtes exprimé.

De même, M. Madelin s'est exprimé.

**M. Jacques Toubon.** Non, je n'en ai pas eu le droit. Vous me l'avez refusé, notamment lorsque j'ai voulu parler de M. Forni !

**M. le président.** Deux poids, deux mesures ? Il me paraît normal que la majorité de cette assemblée ait le droit de s'exprimer aussi !

**M. Jacques Toubon.** Je n'ai pas pu m'exprimer.

**M. le président.** La parole est à M. Forni et à lui seul !

**M. Jacques Toubon.** M. Forni s'est conduit comme un grossier provocateur !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Forni.

**M. Raymond Forni.** Il s'agit d'une stratégie à laquelle nous sommes habitués depuis des semaines.

**M. Alain Bonnet.** Absolument !

**M. Raymond Forni.** M. Toubon, et quelques-uns de ses collègues, s'ingénient à faire en sorte de monopoliser la parole, pour développer des arguments sans cesse renouvelés...

**M. Alain Bonnet.** Très vrai !

**M. Raymond Forni.** Nous avons bien vu, tout au long de la journée d'hier et des séances précédentes...

**M. Alain Madelin.** C'est faux !

**M. Raymond Forni.** ... qu'à coup de suspensions de séance, de rappels au règlement et d'amendements qui se renouvelaient sans cesse,...

**M. Jacques Toubon.** C'est entièrement faux !

**M. Raymond Forni.** ... vous avez systématiquement, messieurs, tenté de faire obstruction...

**M. Jacques Toubon.** Totalement faux !

**M. Parfait Jans.** Il n'y a qu'à lire le *Journal officiel* pour voir si c'est faux !

**M. Raymond Forni.** ... à la volonté de la majorité et du Gouvernement, afin que ce texte ne soit pas adopté.

Depuis des semaines, monsieur Toubon et monsieur Madelin, vous avez manié l'injure et l'insulte à l'égard de ceux qui siègent du côté de la majorité...

**M. Jacques Toubon.** C'est un rappel au règlement, ça, monsieur le président ?

**M. Raymond Forni.** ... et vous venez à l'instant, monsieur Madelin, de proférer à nouveau des insultes à l'égard du Président de la République. Cette attitude nous paraît inadmissible.

**M. Jacques Toubon.** Qu'est-ce que c'est ça ? Le Bureau a été saisi ou non, monsieur le président ?

**M. Raymond Forni.** Monsieur le président, au nom du groupe socialiste, je demande une nouvelle suspension de séance d'une demi-heure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Tant à l'extérieur qu'à la conférence des présidents, aussi bien le président Labbé que le président Gaudin ont dit qu'ils tenaient à calmer le jeu et à limiter les excès de certains députés de l'opposition.

**M. Jean-Louis Gosduff.** Et des autres !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ont-ils un double langage ? Ou les présidents Gaudin et Labbé ne tiennent pas leurs troupes ou ils jouent un double jeu.

Il n'est pas admissible que les députés de l'opposition veuillent actuellement interrompre un débat important. Le Gouvernement n'a pas déclaré l'urgence sur ce projet. Il y aura sept lectures entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Le Gouverne-

ment désire que le débat continue dans la clarté et qu'au-delà des manœuvres d'obstruction et des provocations de la droite, l'on arrive enfin au fond d'un débat qui est important. L'opposition ne peut pas dire qu'elle ne peut pas s'exprimer. Elle s'exprime largement et en dehors du sujet, et j'appelle les députés de l'opposition de l'Assemblée nationale à ce qui est leur devoir le plus élémentaire, discuter du fond...

**M. Alain Madelin.** Demandez-le à M. Forni !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... et donc à ne pas provoquer, à ne pas attaquer, à ne pas multiplier les injures.

Je le répète, il y a une montée très grave d'antiparlementarisme dans le pays. L'opinion ne comprend pas ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Il est temps, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, de vous réveiller, d'arriver au fond du débat, de retrouver la sérénité au lieu d'attaquer sous n'importe quel prétexte...

**M. Jacques Toubon.** On ne comprend pas que vous mettiez en cause la liberté de la presse !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... le Président de la République, car il est gardien de la Constitution.

**M. Jacques Toubon.** C'est ça !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** En l'attaquant, vous attaquez tout simplement la Constitution. Or vous vous devez de débattre, ici, d'amender les projets du Gouvernement...

**M. Jacques Toubon.** C'est la loi qui attaque la Constitution !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... de faire ce que vous devez faire dans la clarté.

**M. Alain Madelin.** Nous sommes des parlementaires ou des employés, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je souhaite donc que la discussion continue dans la sérénité pour arriver au but que vous devez atteindre, c'est-à-dire faire la loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** M. Toubon s'est exprimé au nom du groupe R. P. R...

**M. Jacques Toubon.** Non ! Je n'ai pas pu m'exprimer ! Vous m'avez interdit de le faire ! Tout le monde l'a vu, c'est trop facile, monsieur le président. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Mais vous voyez bien que vous n'arrêtez pas de vous exprimer !

M. Madelin est intervenu au nom du groupe U. D. F., M. Forni au nom du groupe socialiste.

La parole est à M. Ducoloné.

**M. Guy Ducoloné.** Monsieur le président, il ne s'agit pas pour moi de faire un rappel au règlement, mais simplement de savoir si la séance reprendra après la suspension qui a été demandée, parce que je voudrais intervenir pour un fait personnel. Si nous ne siégeons plus ce matin, je vous demanderai de me donner la parole avant de lever la séance.

**M. le président.** Compte tenu de la demande de suspension de séance d'une demi-heure, qui nous conduirait à interrompre maintenant nos travaux, je vais donner la parole pour des faits personnels à ceux qui l'ont demandée.

— 2 —

#### FAITS PERSONNELS

**M. le président.** La parole est à M. Ducoloné, pour un fait personnel.

**M. Guy Ducoloné.** Monsieur le président, comme un de nos collègues de la droite vient de me mettre en cause, tout au moins a cité mon nom à propos de ce qui s'est passé hier, je lui dirai que le parlementaire dont j'avais parlé hier dans une intervention...

**M. Jacques Toubon.** Qu'est-ce que ça veut dire ! C'est un fait personnel, ça ?

**M. Guy Ducoloné.** Oui !

**M. Parfait Jans.** En effet, c'est un fait personnel, qui doit avoir lieu en fin de séance ! C'est le règlement ! Monsieur Toubon, apprenez à lire !

**M. le président.** Monsieur Ducloné, je vous laissez pas interrompre !

**M. Guy Ducloné.** Je ne voulais intervenir qu'en accord avec le règlement. Je le suis, je crois.

Je disais donc que le parlementaire dont j'ai parlé hier après-midi est intervenu à la fin de cette même séance pour un fait personnel. Je n'ai rien dit. Je pensais que l'incident était clos puisque, disait-il, il allait demander la levée de mon immunité parlementaire...

**M. Alain Bonnet.** Rien que ça !

**M. Guy Ducloné.** ...de façon à pouvoir me poursuivre. S'il fait cette demande et que par hasard elle aboutisse, à ce moment-là nous nous expliquerons.

Cependant, j'aurais pu répondre qu'il y a un an, le 27 avril 1983, le même M. Tranchant, pour un fait personnel, indiquait :

« Mercredi dernier, notre collègue Raymond Douyère a posé, dans le cadre des questions d'actualité, à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget une question relative à une sortie de capitaux me concernant... Il me semble indispensable de porter à la connaissance de l'auteur de cette question, ainsi que de l'Assemblée nationale, les autorisations délivrées par la Banque de France dont a bénéficié la société auteur des transferts de fonds » — alors qu'il nous a dit hier qu'il ne la connaissait pas — et il a montré les documents puisque je lis dans le *Journal officiel* : « (M. Tranchant exhibe des documents.) »

Voilà ce que je voulais dire : c'est que, s'il y a ces incidents, c'est bien parce que, comme l'a indiqué le président Forni il y a quelques instants, la droite ne cesse de multiplier les rappels au règlement, les suspensions, je dirai les injures vis-à-vis de la majorité et des membres du Gouvernement. Cela est intolérable. Je dois rappeler d'ailleurs que mon groupe a fait, hier, une déclaration dans laquelle il traite de cette question et qui montre que tout cela tend de la part de la droite à déformer l'image de l'institution parlementaire.

Ma deuxième remarque est celle-ci. Selon M. Toubon, mon ami Edmond Garcin l'a insulté. J'ai sous les yeux le compte rendu analytique. M. Garcin n'a insulté personne.

**M. Jacques Toubon.** Oh !

**M. Guy Ducloné.** Il a riposté à des interruptions de M. d'Aubert et de M. Toubon à propos de l'attitude des communistes dans la Résistance : et puisqu'une injure a été portée hier contre un député, secrétaire général de mon parti, je répondrai que oui, Georges Marchais a été déporté du travail en Allemagne comme des millions de jeunes ouvriers, parce qu'on n'y a pas envoyé travailler les jeunes bourgeois.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Ça n'existe pas, les déportés du travail !

**M. Jacques Toubon.** Il n'y en a pas !...

**M. Guy Ducloné.** On l'a envoyé parce qu'il était un ouvrier qualifié !

D'ailleurs, je remarquerai que, sur ce point, certains qui ont voulu s'y frotter n'ont pas eu gain de cause.

Trois noms ont été cités hier soir : le premier, de votre côté, messieurs de l'opposition : Marchais ; le deuxième, venant de la gauche — communistes et socialistes — : Hersant ; le troisième, venant de la droite : Mitterrand, le Président de la République. Sur les trois, un seul a été amnistié parce qu'il avait été condamné pour collaboration : c'est Hersant ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** M. Toubon et M. François d'Aubert souhaitent intervenir pour un fait personnel. Je leur demande de le faire brièvement, avant que je ne lève la séance.

La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** J'interviendrai dans les mêmes conditions que M. Ducloné, puisque la dignité politique et personnelle de l'ensemble des parlementaires de cette Assemblée est, je pense, monsieur le président, égale. Puisque vous comptez lever la séance, j'ai en effet demandé à répondre maintenant pour un fait personnel.

M. Ducloné, au cours de la séance de l'après-midi, a déclaré : « Monsieur Toubon, où mettez-vous votre argent ? En Suisse, comme M. Tranchant ? »

En séance de nuit, M. Forni s'adressait à M. d'Aubert, a déclaré, à propos d'un journal dénommé *Jeune Afrique* : « C'est pourquoi vous avez mis à la porte son directeur ! ». Puis, un peu plus tard, il a prononcé ces mots : « Vous êtes vraiment fatigué, monsieur Madelin ! ».

**M. Raymond Forni.** Ce n'est pas une injure !

**M. Jacques Toubon.** Ensuite, dans un rappel au règlement, il a dit : « Votre patron, monsieur Madelin, aurait tout intérêt... », etc.

Enfin, dans le compte rendu *in extenso*, on peut lire que le président de la commission des lois a dit que M. Hersant « conduit » les députés de l'opposition.

**M. Raymond Forni.** Ce n'est pas donné à toute le monde !

**M. Jacques Toubon.** M. Garcin, lui, répondant à la question que je posais : Qui a demandé la réparation de *L'Humanité* à la Kommandantur ?, a répondu : « Nous, nous avons eu 75 000 fusillés et c'est un scandale que de parler comme vous le faites. Vous insultez les travailleurs français qui se sont battus seuls face à la cinquième colonne formée par la grande bourgeoisie et luttant contre la France sous l'Occupation. J'ajoute que dans les camps de concentration, il n'y avait guère de vos amis. »

Il s'adressait à moi, représentant du groupe R.P.R., monsieur le président ; eh bien je dis que cette collection de propos, en particulier le dernier, de mon collègue Garcin, est proprement inadmissible, surtout après avoir invoqué à tout propos et hors de propos l'ordonnance de 1944 et, sur la proposition du Gouvernement, supprimer l'article 3 de cette même ordonnance qui interdit les participations étrangères dans la presse en France.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Ça suffit ! Ce n'est pas un fait personnel !

**M. Jacques Toubon.** Les propos de M. Garcin à l'égard de nos amis, à l'égard de nos résistants sont proprement inadmissibles comme l'étaient ceux de mon collègue Ducloné et ceux de mon collègue Forni. Monsieur le président, ce que je veux dire simplement, c'est que pour ma part, serinement, je fais juges le Parlement et l'opinion publique des propos qui ont été tenus. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Parfait Jans.** On a entendu ce qu'a dit Chirac à l'égard des résistants communistes !

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, pour un fait personnel.

**M. François d'Aubert.** Hier, M. Ducloné a fait un certain nombre d'insinuations concernant notre honneur de parlementaire, que nous entendons défendre.

D'abord, au cours de l'après-midi, M. Ducloné a fait allusion au fait que nous mettrions de l'argent en Suisse. Il vient de dire que nous aurions, en quelque sorte, falsifié la vérité.

Je vous le demande, monsieur Ducloné : qui falsifie aujourd'hui la vérité ? Apportez-nous la preuve que M. Marchais n'était pas aux usines Messerschmidt pendant la guerre.

**M. Parfait Jans.** Et les déportés du travail ?

**M. François d'Aubert.** Deuxièmement, en ce qui concerne la falsification historique, M. Toubon avait posé une question hier : ...

**M. Alain Bonnet.** Ce n'est pas un fait personnel.

**M. François d'Aubert.** ... « Qui a demandé la réparation de *L'Humanité* à la Kommandantur ? »

**M. le président.** Il ne s'agit pas d'un fait personnel !

**M. François d'Aubert.** Si, monsieur le président. J'ai été accusé par M. Ducloné de falsification historique sur l'attitude du parti communiste et de ses dirigeants d'aujourd'hui pendant la guerre.

**M. Parfait Jans.** Et M. d'Ormesson père, pendant la guerre, qu'est-ce qu'il a dit sur Gabriel Péri ?

**M. François d'Aubert.** Je tiens donc à rétablir la vérité, en me référant à un historien, M. Jacques Fauvet, qui, sur la question de savoir qui a demandé la réparation de *L'Humanité* à la Kommandantur...

**M. le président.** Ce n'est pas un fait personnel, monsieur d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** ...écrit à la page 55 de son ouvrage *Histoire du parti communiste français* : « Le 19 juin, Maurice Tréand, membre du comité central, demande officiellement à la Propaganda Staffel l'autorisation de faire reparaitre *L'Humanité*. »

**M. Jacques Brunhes.** Un peu de pudeur, monsieur d'Aubert ! C'est la Kommandantur qui a envoyé Gabriel Péri à ses bourreaux, Gabriel Péri qui a siégé sur ces bancs !

**M. François d'Aubert.** « Il n'a évidemment pas pris sur lui d'entreprendre cette démarche. Depuis un mois, les publications clandestines du parti réclamaient la réparation légale de son organe officiel. »

**M. le président.** Mais où est le fait personnel, monsieur d'Aubert ?

**M. François d'Aubert.** Et M. Fauvet cite *L'Humanité* du 10 juillet : « *L'Humanité* interdite en août dernier... »

**M. Parfait Jans.** Interdite par qui ? Ayez le courage de le dire !

**M. François d'Aubert.** « ... par Daladier... »

**M. le président.** Ce n'est pas un fait personnel, monsieur d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je rétablis la vérité car j'ai été accusé de falsification de l'histoire par M. Ducloné !

**M. Alain Bonnet.** C'est une conférence de presse !

**M. François d'Aubert.** « *L'Humanité* interdite en août dernier par Daladier pour avoir défendu le pacte germano-soviétique, *L'Humanité* interdite pour avoir défendu la paix, ne peut toujours pas paraître normalement. » Telle était la revendication des dirigeants de *L'Humanité* de l'époque !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, j'attends toujours que vous nous précisiez le fait personnel pour lequel vous m'avez demandé la parole.

**M. Jacques Toubon.** M. d'Aubert a été accusé de faux !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, un député a droit, je le répète, à sa dignité.

**Un député socialiste.** Encore faut-il qu'il en ait une !

**M. Michel Sapin.** Il faut la mériter !

**M. François d'Aubert.** Lorsque nous avançons des informations, elles sont exactes et pour répondre à M. Ducloné....

**M. le président.** Vous n'avez pas à répondre à M. Ducloné !

**M. François d'Aubert.** ... je lis *Histoire du parti communiste français*, de M. Jacques Fauvel. (*Assez ! et protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Non, monsieur d'Aubert, je suis désolé.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, la conclusion de M. Jacques Fauvet est celle-ci :

**M. le président.** Non, monsieur d'Aubert, je vous en prie !

**M. François d'Aubert.** « Plus tard, après la guerre, le parti voudra oublier et contester, parfois furieusement » — et nous en avons aujourd'hui la preuve — « cet épisode.

« Un quart de siècle après, l'équité conduit à inscrire cette initiative à son passif... »

Voilà, messieurs, ...

**M. Parfait Jans.** Qu'est-ce qu'il faisait pendant ce temps, M. Hersant ?

**M. François d'Aubert.** ... je pense que chacun pourra juger !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, puisque vous vous refusez à intervenir pour un fait personnel, comme vous l'avez vous-même demandé, je lève la séance.

— 3 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1832 visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (rapport n° 1885 et rapport supplémentaire n° 1963 de Jean-Jack Queyranne, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

A dix-neuf heures :

Discussion, en quatrième et dernière lecture, du projet de loi complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.